

SEANCE DU 8 DECEMBRE 2021

Nombre de membres afférents au CM :19

Nombres de membres en exercice : 19

Qui ont pris part à la délibération : 16

Date de la convocation :1<sup>er</sup> décembre 2021

Date d'affichage et de transmission en Sous-Préfecture le 10 décembre 2021

L'an deux mil vingt et un le 8 décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal des ORMES, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances à la Mairie, sous la Présidence de Béatrice FONTAINE Maire des ORMES.

Présents :

Mesdames BEAUMONT Elodie, CURIEN Véronique, FONTAINE Béatrice, OUVRARD Tiffany, PUGLIA Catherine, ROUSSEL Karine, SAVOURIN Marie-France

Messieurs, BODIN Serge, BOIRY Valéry, BRUNEAU Jean-Marie, MAZELLE Philippe, RIBOT Florent, ROUGET Vincent, ROULLEAU Marc SABOURIN Jacques, SERVANT Ludovic

Absents : excusés : VASLIN Aurélie, GASSE Ombeline, ZERBIB Délia

Pouvoirs :

A été élue Secrétaire BEAUMONT Elodie

Objet de la délibération :

2021/36

**ASSURANCES STATUTAIRE- CNP**

Par courrier du 23 septembre dernier, Groupama Centre-Atlantique a dénoncé le contrat d'assurances statutaire au 31 décembre 2021.

Madame le Maire informe le Conseil que par l'intermédiaire du Centre de Gestion de la Vienne, un contrat d'adhésion pour les risques statutaires peut être établi auprès de la CNP assurances, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Madame le Maire propose d'assurer les 10 agents CNRACL (taux de cotisation 6.41 %) et les 2 agents IRCANTEC (taux de cotisation 1.65%) avec une indemnisation des charges patronales à hauteur de 37 % pour les agents CNRACL et 25 % pour les agents IRCANTEC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à souscrire auprès de la CNP un contrat d'adhésion pour les risques statutaires avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Pour extrait conforme  
Aux Ormes le 9 décembre 2021  
Béatrice FONTAINE  
Maire